

Section	Page
ÉNONCÉ DE MISSION	1 de 1
Date Le 7 juin 2012	Révisée Le 8 mars 2013

ÉNONCÉ	<p>Notre mission est de fournir un système de transport harmonisé et rentable en mettant l'accent sur la sécurité et l'efficacité pour tous.</p> <p>Bien que le transport aller-retour de l'école soit de la responsabilité des élèves et de leurs parents ou tuteurs, la Loi sur l'éducation stipule que « le conseil peut assurer à l'élève inscrit à une école qui relève de lui le transport pour se rendre à l'école et pour en revenir. » Comme le service de transport scolaire est un privilège et non un droit, celui-ci peut être retiré si le service et les attentes ne sont pas respectés.</p>
PROCÉDURE OPÉRATIONNELLE	<p>Tous les itinéraires et les arrêts désignés seront établis par le Consortium des services de transport d'Algoma et Huron-Superior (AHSTS) en fonction de la sécurité, du temps, de l'efficacité, du chargement et de l'économie.</p> <p>Les politiques et procédures ont été mises en place pour assurer que les services de transport scolaire sont fiables, équitables et sécuritaires.</p>